



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2023**

**Étaient présents :** M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme NOWAK, M. DERVEAUX, Mme BONICHOT, M. ZOR, Mme ISSA, M. GAZZOLA, Mme LAGRANGE, M. NAWROCKI, Mme FICHTER, M. QUINTEN, Mme CHUDY, M. WENG, Mmes BELL, BARTZ (à partir des communications), UBANZAC, INGRAO, M. GIL, Mme WENDLING

**Absents ayant donné procuration :**

M. ROTH à M. NAWROCKI  
Mme BARTZ à M. SCHULER (jusqu'à son arrivée)  
M. BURDO à M. DERVEAUX  
M. KONIECZKA à Mme TRIDEMY  
Mme SCHMITT à M. GIL  
M. DELESSE à Mme WENDLING  
M. DUPARCQ à M. MALGLAIVE

**Absent excusé :** M. MAJEWSKI

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Emmanuel SCHULER, Maire, à la suite de la convocation en date du 7 février 2023, adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. MALGLAIVE est désigné secrétaire de séance.

Le P.V. de la séance du 25 janvier 2023 est approuvé :

Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	4 (M. Gil (+ procuration Mme Schmitt), Mme Wendling (+ procuration M. Delesse))

**COMMUNICATIONS :**

**Arrivée de Mme BARTZ**

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- Les remerciements des familles à la suite des condoléances adressées lors des décès de M. Patrick HUMBERT et M. Joseph HENOT ;

- Les remerciements de Mme Marie-Antoinette JUNGEN, Mme Halina MAJEWSKI et son époux M. François MAJEWSKI à la suite des vœux adressés à l'occasion de leurs anniversaires ;
- Les remerciements de M. Laurent TOUVET, Préfet de la Moselle, pour l'invitation à l'inauguration de la France Services. M. le Préfet a été sensible à notre accueil chaleureux et sympathique et à la beauté des locaux et salue l'investissement de la municipalité.

### **Point 1 - Délégations articles L.2122-17, L.2122-22, L.2122-23 du CGCT**

Conformément aux dispositions des articles L.2122-17, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe l'assemblée des décisions prises par application des délégations accordées par le Conseil Municipal.

#### **1-A ) Location de places de stationnement parking Detemple**

Afin de respecter le règlement général sur la protection des données, les coordonnées des locataires ont été volontairement masquées. Une liste annexe complète pourra être consultée en mairie.

Emplacement	Date de sortie
27	27 janvier 2023

Emplacement	Date d'entrée
39	1 <sup>er</sup> mars 2023

Le parking se loue 30 € / place / mois.

La caution pour la télécommande (optionnelle) est fixée à 45 €.

Le taux de remplissage du parking est de 82%.

#### **1-B ) Résiliation du bail pour le 12 rue de Cahors**

Lors de sa séance du 15 décembre 2022, point 15, le Conseil Municipal acceptait de transférer la micro-crèche dans une nouvelle structure en centre-ville répondant mieux aux attentes des parents et besoins des enfants.

M. le Maire informe ainsi le Conseil Municipal que le bail liant la Collectivité à CDC Habitat pour le 12 rue de Cahors sera résilié au 30 avril 2023.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.

### **Point 2 – Résiliation de la convention de gestion de la Halte-Garderie**

En complément de la délibération du 15 décembre 2022, point 15 et du point 1-B de la présente séance, Mme HOMBOURGER propose au Conseil Municipal de résilier la convention de gestion par l'ASBH de la halte-garderie actuelle au 30 avril 2023.

Intervention de M. GIL :

J'ai plusieurs questions. C'est un sujet très important. Les parents sont inquiets, le personnel est inquiet. On a été dupés. On nous a menti sur le sujet : vous dites que M. MAJEWSKI était présent à la DSP (cf. dernier P.V.) alors qu'il s'est excusé. Les parents sont venus vers moi. Mon équipe a toujours voté « POUR », mais on a été dupés. Les parents se tournent vers moi car le Maire n'est pas disponible. Qu'est-ce qu'il en est ? Aucune concertation avec l'équipe pédagogique ni avec les parents. 2<sup>ème</sup> mensonge : vous nous avez dit qu'il s'agissait uniquement d'un changement géographique. Il faut avoir un discours franc et honnête.

M. SCHULER :

Oui, M. GIL, j'ai lu ça dans la presse locale. Sur le ton de « C'est pas moi, c'est un complot »... À nouveau, vous n'étiez pas au courant. Et pourtant, vous avez voté en faveur du projet... Écoutez, vos excuses totalement farfelues sont pour le moins pathétiques. Navrant. Je crois entendre Richard VIRENQUE, ce coureur cycliste qui nous affirmait il y a quelques années, contre toute évidence, tout ignorer. Il était dopé « à l'insu de son plein gré » ! Vous, vous votez les décisions du Conseil Municipal « à l'insu de votre plein gré » !!! Vous n'êtes pas crédible ! Vous ne faites pas de vélo, mais vous êtes le Richard VIRENQUE local !!! Vos déclarations seraient presque drôles si elles ne venaient pas d'un élu. Il suffit pourtant de lire les documents transmis, éventuellement de se renseigner et d'essayer de comprendre ce qui se dit ici !

Mme HOMBOURGER :

La communication aux parents de ce transfert aurait été faite après ce soir puisque nous résilions la convention avec l'ASBH. Le premier article de presse expliquait déjà bien la situation : il aurait fallu émettre des commentaires à ce moment. Le personnel de la halte-garderie dépend de l'ASBH et non pas de la mairie et a été contacté par le nouveau prestataire, mais n'a pas souhaité postuler dans la nouvelle structure. Ce projet est monté depuis 2021 : la responsable de la halte-garderie était parfaitement au courant puisqu'un questionnaire à destination des parents lui a été transmis par mail la même année pour diffusion. Nous avons eu en retour seulement 3 réponses des familles dont les enfants fréquentaient la crèche. Les résultats de cette étude de besoins ont montré que 87% des familles demandaient une amplitude horaire plus adaptée, les repas inclus, etc., ce que le délégataire retenu propose. Par ailleurs, en 2019, une pétition à l'initiative de la halte-garderie Le Mille Pattes a été lancée pour demander exactement les mêmes prestations.

M. GIL :

Nous n'étions pas au courant. Pourquoi n'avons-nous pas eu ce questionnaire ? Vous refusez de recevoir les parents en rendez-vous. Vous êtes encore pires que l'ancienne équipe. Vous êtes odieux avec l'opposition.

M. SCHULER :

L'étude de besoins était destinée aux parents des enfants âgés de 0 à 6 ans. Je n'ai jamais reçu de demande de rendez-vous dans ce sens. Je suis disponible pour les spitteltois et, évidemment, j'aurais reçu les parents s'ils en avaient formulé le souhait (hors réseaux sociaux).

Mme HOMBOURGER :

Je précise également que nous sommes dans le cadre de la PSU (et non pas de la Paje) : les mêmes conditions tarifaires que celles proposées par la halte-garderie seront appliquées. Encore une fois, la communication aurait été faite tranquillement après la séance du Conseil Municipal de ce soir.

M. GIL :

Nous n'avons été invités à aucune visite des locaux.

Mme HOMBOURGER :

L'ensemble du Conseil Municipal n'a pas visité les locaux.

M. SCHULER :

Les locaux sont en travaux.

Encore une fois, on peut constater le mal des réseaux sociaux.

M. GIL :

C'est une spécialité locale. Lors d'un précédent Conseil Municipal je vous avais déjà demandé d'arrêter.

M. SCHULER :

De quoi parlez-vous ? J'imagine que vous vous comprenez tout seul.

M. GIL :

Qu'en est-il des emplois ?

M. SCHULER :

J'ai convié les personnes concernées à aller vers le nouveau délégataire qui, par ailleurs a pris directement contact avec elles. Elles n'ont pas donné suite.

Mme WENDLING :

C'est dommage. C'est pour les enfants.

Mme HOMBOURGER :

Le nouveau prestataire, en la personne de Mme ZIMMER, a pris contact avec la halte-garderie pour l'envoi des candidatures. Elles n'ont pas donné suite.

M. GIL :

Votre volonté a été de démonter l'ASBH.

Mme HOMBOURGER :

Vous parlez du centre aéré qui coûtait 110 000 € à la commune ? Actuellement, cela nous coûte 40 000 € maximum avec un service périscolaire jusqu'à 18 h inclus. Je vous invite à prendre rendez-vous avec le service financier de la mairie pour consulter les chiffres.

M. GIL :

Tout ça manque de transparence puisque nous n'avons plus d'Adjoint aux finances depuis le décès de M. GRESSET.

M. SCHULER :

Je vous ai déjà répondu : je suis l'Adjoint aux finances. Je vous demanderais d'être respectueux envers la mémoire de M. GRESSET et de le laisser reposer en paix.

M. GIL :

Merci de nous avoir répondu et de nous avoir laissé la parole. Enfin on est en démocratie après 3 ans.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la résiliation de la convention de gestion par l'ASBH de la halte-garderie au 30 avril 2023 :

Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	4 (M. Gil (+ procuration Mme Schmitt), Mme Wendling (+ procuration M. Delesse)

### **Point 3 – Renouvellement de l'éclairage public Phase 2 – Demande de subvention**

Le coût de l'énergie lié à l'éclairage public constituant une charge financière considérable et afin de bénéficier du soutien de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal de compléter le projet voté en Conseil Municipal du 29 novembre 2022.

Seront donc renouvelés 322 points lumineux supplémentaires pour un coût estimé à 59 939,00 € HT. Cette opération complémentaire permettra d'équiper en ampoules LED l'intégralité des points lumineux de la Ville.

- Quartier Puits III
- Quartier Petit Pont
- Cité Colline
- Rue du Maréchal Foch
- Rue des Jardins
- Rue du Puits 2
- Rue de la Piscine
- Rue du Stade
- Rue de Lusignan
- Impasse des Sports

**CONSIDERANT** la nature et l'ampleur de l'opération, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert à hauteur du maximum pour ce type d'opération selon le plan de financement suivant :

	Montant sollicité	% de financement	Etat de la demande
Etat (Fonds Vert)	47 951,20 €	80,00 %	Subvention à solliciter
Ville de L'HÔPITAL (Autofinancement)	11 987,80 €	20,00 %	
<b>Total (HT)</b>	<b>59 939,00 €</b>	<b>100,00 %</b>	

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette délibération :

Nombre de voix POUR	28
---------------------	----

#### **Point 4 – Balayeuse : changement de modèle**

La balayeuse Schmidt Multigo livrée en août 2022 multiplie les pannes et immobilisations. Ces dysfonctionnements sont causés par une incompatibilité entre le modèle et les besoins de la collectivité.

Après de longues négociations avec le fabricant, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal :

- De faire reprendre la balayeuse par le fournisseur au prix d'achat HT soit 93 500 € ;
- D'acquérir une balayeuse plus performante, du même fabricant, pour un prix de 122 348,50 € HT ;
- D'informer l'Agence de l'Eau Rhin Meuse de ce changement, nous ayant accordé une subvention de 20 000 € pour ce projet.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au changement de modèle de la balayeuse aux conditions précitées :

Nombre de voix POUR	28
---------------------	----

#### **Point 5 – Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie**

L'arrêté préfectoral n°2019-DCL/1-084 du 27 décembre 2019 détermine à ce jour les statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

**CONSTATANT** un déficit en matière de praticiens de santé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Saint-Avoid Synergie, séance du 18 janvier 2023, point n°3, actant favorablement la modification des statuts de la CASAS, il convient de se prononcer sur l'ajout de nouvelles compétences optionnelles dans le domaine de la santé, à savoir :

- L'élaboration du Contrat Local de Santé ou tout schéma ou document équivalent ;
- L'attribution d'aides financières à tout nouveau médecin généraliste ou spécialiste de santé, qui s'installera sur une des communes du territoire de la CASAS ;
- La promotion de la Santé sur le territoire de la CASAS.

En vertu de ce qui précède, Mme TRIDEMY propose au Conseil Municipal de délibérer favorablement :

- Sur le projet de modification des statuts ci-annexé qui comprend la nouvelle compétence optionnelle dans le domaine de la santé ;
- Habilitier Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Intervention de M. GIL :

J'ai une question : depuis plus de 2 ans, on a un centre magnifique. C'est dommage car il n'y a pas de panneaux de signalisation. C'est juste une question.

M. SCHULER :

Je me suis déjà entretenu à ce sujet avec le responsable du centre. Cette question sera réglée prochainement (en cours).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	28
---------------------	----

**Point 6 – Enquête publique au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement – Demande de la société EP France Développement relative à la construction et à l'exploitation d'une chaufferie bois énergie dit « projet Emile Huchet Biomasse (EHB) » sur le site de la centrale thermique Emile Huchet à DIESEN**

L'installation Émile Huchet Biomasse (EHB), est une centrale de production de vapeur par combustion de bois énergie, soumise à la réglementation ICPE.

Elle sera portée par la société EP France Développement, créée pour le développement et l'exploitation des installations de la chaufferie bois/énergie et rattachée au groupe GazelEnergie, qui représente la branche française des activités du groupe EPH. Le groupe GazelEnergie est le troisième fournisseur et producteur d'énergie en France.

GazelEnergie se positionne comme un acteur de la transition énergétique, engagé dans la décarbonation de son mix énergétique. C'est un producteur d'électricité, un agrégateur d'énergies renouvelables et un fournisseur d'énergie et de services énergétiques pour les grandes entreprises, les industries, les PME-PMI, copropriétés et collectivités locales. GazelEnergie s'appuie sur une expertise industrielle et énergétique de pointe, pour fournir aux professionnels des sources d'énergies fiables et durables, et leur permettre d'optimiser leur facture énergétique.

GazelEnergie Génération, société du groupe GazelEnergie, exploite encore à ce jour, sur le site Emile Huchet, une centrale de production d'électricité au charbon vouée à être arrêtée à l'horizon 2022 mais en prorogation d'activité exceptionnelle.

Le site Emile Huchet est en cours de reconversion. L'objectif est de pouvoir fournir à terme un panel d'utilités d'origine renouvelable (vapeur verte, hydrogène, eau déminéralisée, air comprimé...), permettant aux acteurs industriels actuels et futurs & collectivités locales de décarboner leur consommation, tout en s'inscrivant dans une démarche de mutualisation et réutilisation des infrastructures existantes du site Emile Huchet.

La chaufferie bois énergie, exploitée par EP France Développement, sera implantée sur une partie du site de la centrale Emile Huchet et participera ainsi au projet global de reconversion de cette dernière.

Par Arrêté Préfectoral n° DCAT/BEPE/N°2022-240, ce projet a fait l'objet d'une enquête publique du 3 janvier au 2 février inclus. La Commune est désormais invitée à faire part de son avis, accompagné d'éventuelles observations.

Après en avoir débattu, M. WENG propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet.

Ce projet est approuvé à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	28
---------------------	----

Séance levée à 19h06